

Image not found or type unknown



Frais réels plus de 40 km

Par **Schultz**, le **04/06/2013** à **23:52**

Bonjour,rrnJe suis propriétaire d'une maison dans la vienne, que je ne peux pas mettre en location ou en vente. Suite a sécheresse, des travaux doivent être faits (fissures dans et hors la maison) dans le cadre d'un dossier suivi par mon assurance.rrnAyant été muté entre-temps en île de France,rrnJe loue donc un appartement sur Paris et revient le WE (600 km AR + péage)rrnQu'elle est la procédure à suivre auprès de mon centre des impôts pour pouvoir déclarer ces frais en frais réels ?rrnVous remerciant pour l'aide que vous pourriez m'apporter